



## Visites privées et visites scolaires de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

Une visite guidée de l'Édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest est un excellent moyen d'aider les visiteurs de tous les âges à se familiariser avec le style unique de gouvernement de consensus des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Deux types de visites s'offrent à vous :

1. Une visite dans le cadre du programme de visites en cours de session dure environ soixante-quinze minutes (détails ci-dessous) et est offerte lors des séances de travail de l'Assemblée. Si ce type de visite vous intéresse, consultez d'abord le [calendrier des travaux de l'Assemblée](#), choisissez une date à laquelle les députés de l'Assemblée siégeront, puis écrivez-nous au [LA\\_PAC@ntassembly.ca](mailto:LA_PAC@ntassembly.ca) pour réserver votre visite.

Veillez noter que les séances commencent à 13 h 30 du lundi au jeudi et à 10 h le vendredi. Les visites commencent généralement environ 45 minutes avant le début de la séance.

Veillez également noter que dans le cadre du programme de visites en cours de session, l'Assemblée législative ne peut organiser qu'une visite scolaire par jour.

2. Un groupe (notamment un groupe scolaire) peut venir pour une visite guidée de l'Édifice de l'Assemblée législative seulement, d'une durée d'environ 45 minutes. Cette option est populaire auprès des groupes de touristes et des groupes scolaires de passage lorsque l'Assemblée ne siège pas.

### Programme de visites en cours de session

Comprend :

- Une présentation de l'Édifice de l'Assemblée législative et de la masse des Territoires du Nord-Ouest
- Une rencontre dans le foyer de l'Assemblée avec le député de la circonscription où se trouve votre école (selon les disponibilités des députés)
- La prise d'une photo de groupe avec votre député
- L'observation des débats depuis la tribune du public

- Une visite de la salle des symboles et de la salle du caucus

**Remarque : Il est parfois nécessaire de modifier l'horaire du programme en fonction des travaux de l'Assemblée.**

### **Enseignants : Préparez votre visite**

Pour aider vos élèves à préparer leur visite, demandez-leur de rédiger quelques questions qu'ils pourront poser à leur député lors de leur rencontre.

Vous pouvez déterminer quel député représente la circonscription où votre école est située ou quel député représente les circonscriptions où vos élèves résident sur les [cartes interactives ou imprimables](#) d'Élections TNO

Renseignez-vous sur votre député en lisant sa biographie sur le site Web de l'Assemblée législative : <https://www.assembly.gov.nt.ca/fr/meet-members>.

Vous trouverez de plus amples informations sur les pages web suivantes :

[Le rôle d'un député](#)

[Élection du président, du premier ministre et des ministres](#)

[Comment un projet de loi devient une loi](#)

[Ressources pour les enseignants](#)

Vidéo : [Comment un projet de loi devient une loi](#)

Vidéo : [Les trois pouvoirs gouvernementaux](#)

### **Arrivée des participants**

- L'Assemblée législative organisera le transport des groupes scolaires de Yellowknife, N'Dilo et Dettah *uniquement*. L'autobus arrivera à votre école quinze à vingt minutes avant le début de votre visite.
  - Dans la mesure du possible, laissez les sacs à dos des élèves, les téléphones cellulaires et les gros articles à l'école.
- Veuillez retirer tout chapeau en entrant dans l'Édifice de l'Assemblée législative.

### **Comportement**

L'Édifice de l'Assemblée législative est un lieu de travail. Les enseignants, les chefs de groupe et les accompagnateurs doivent assumer l'entière responsabilité du comportement de leur groupe tout au long de la visite. Assurez-vous que les élèves soient aussi disciplinés et discrets que possible pendant leur visite.

Pendant la visite :

- La prise de photos est autorisée (voir la section Dans la tribune des visiteurs ci-dessous pour plus de précisions)
- Les téléphones cellulaires ne doivent pas être utilisés, sauf pour la prise de

photos

- Les enregistrements audiovisuels ne sont pas autorisés
- Les perches à égoportraits et les trépieds ne sont pas autorisés
- La nourriture et les boissons sont interdites

Dans la tribune des visiteurs :

- Les couvre-chefs doivent être enlevés, sauf les symboles religieux
- La nourriture et les boissons sont interdites
- Les appareils photo et les appareils électroniques ne sont pas autorisés
- Les téléphones cellulaires ne sont pas autorisés dans la tribune des visiteurs et doivent être laissés au vestiaire
- Les visiteurs doivent rester silencieux et ne pas participer aux travaux (par exemple, ne pas applaudir ou faire signe de la main)
- Les visiteurs doivent se lever lors de la procession du président et de la prière et rester assis le reste du temps. Il se peut qu'on demande aux groupes de visiteurs de se lever si la présence de leur groupe est reconnue par le président. Regardez votre guide et faites comme lui.

## **DES QUESTIONS?**

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous :

Téléphone : 1-800-661-0784

Courriel : [LA\\_PAC@ntassembly.ca](mailto:LA_PAC@ntassembly.ca)